Point sur le temps de travail des internes à l'AP-HP et bilan des commissions de répartition à l'ARS

CME

13 octobre 2015

Jean-Yves Artigou

Décret du 26 février 2015 relatif au temps de travail des internes

- Redéfinit les obligations de service des internes en médecine, en odontologie et en pharmacie.
- Entré en vigueur le 1er mai 2015.
- Projet d'instruction de la mise en œuvre de ce décret que la DGOS fait actuellement circuler.

10 demi-journées contre 11 auparavant

- 8 demi-journées (moyennées sur le trimestre) : soins.
- 2 demi-journées dédiées à la formation :
  - 1 demi-journée sous la responsabilité du coordonnateur :
    - exemple : cours de DES, séminaire…
  - L'autre demi-journée : temps personnel de consolidation :
    - exemple : bibliographie, congrès, DIU, préparation de thèse…
- Exemple d'un interne ayant une garde de nuit : correspond à 3 jours de stage effectifs.
- Le décret prévoit la mise en place de tableaux de service avec des relevés trimestriels et des tableaux prévisionnels nominatifs.

Conséquences

1. Sur l'organisation des services :

- Augmente les tensions notamment dans les services à garde : chirurgie, gynéco obstétrique...
- Déjà sous tension du fait du respect du repos de sécurité.
- Compensation insuffisante par l'augmentation du nombre d'internes.

2. Sur la formation des internes

➔ Problème de fond

Situation à l'AP-HP

- Biologie, pharmacie : pas de réelles difficultés.
- DES de médecine générale : quelques difficultés en cours de recensement.
- Spécialités médicales : difficultés variables selon les spécialités :
  - Pas de réel problème dans les disciplines postées type radiologie.
  - Problèmes variables dans les services à garde.

➔ Volonté convergente des chefs de service et des internes d'une souplesse d'application concertée.

Situation à l'AP-HP

- Spécialités chirurgicales : application extrêmement difficile.

➔ Les internes apprécient le caractère protecteur du décret mais ne souhaitent pas son application stricte pour ne pas pénaliser leur formation.

Bilan des commissions de répartition été 2015

Pour le semestre d'hiver : deux commissions

- <u>Commission d'agrément</u>
  - L'agrément d'un service est indispensable pour recevoir des internes mais il n'est pas suffisant.
  - Depuis 2015 : le représentant de la CME participe aux commissions d'agrément qui sont jumelées avec la commission des besoins de formation qui vient d'être créée.

Commission de répartition composition

- ARS
- Un Doyen
- Le coordonnateur de la spécialité **qui propose**
- Les représentants des internes
- Centres hospitaliers
- Etablissements privés
- Pour l'AP-HP : chef du bureau des internes

  et le représentant de la CME
- Pour le semestre de novembre 2015 – mai 2016 : elles se sont tenues en juillet et septembre 2015.

Commission de répartition

- C'est elle qui décide sur proposition du **coordonnateur** du nombre des internes : création, statu quo, suppression.
- Financement : coût moyen : 35 000 € net / an dont MERRI :
  - ✓ 16 000 € : 1, 2 et 3èmes années.
  - ✓ 8 000 € : 4 et 5èmes années.

Bilan des commissions de répartition été 2015

- Marqué par un besoin d'ouverture important en spécialités médicales : mécanismes attendus (NC) et conjoncturels.
- Spécialités médicales : 195 postes (53 en pédiatrie, 51 en anesthésie-réanimation, 23 en radiologie…)
  - 108 des 195 postes sont ouverts à l'AP (55 %).
- En chirurgie : 46 postes ont été ouverts dont 21 à l'AP (46 %)
- Pharmacie : 6 postes ouverts.
- DES de médecine générale : 52 postes ouverts.

Bilan des commissions de répartition été 2015

- Tous les postes demandés à l'AP-HP par les coordonnateurs ont été ouverts sans restriction financière sur les seuls arguments pédagogiques.

- L'AP-HP tient sa juste place universitaire avec plus d'un poste sur deux ouverts.

Prévisions

- Nécessité d'ouverture en 2016 variable :
  - Encore nette en spécialités médicales.
  - Faible en DES de médecine générale et spécialités chirurgicales
  - Avant un plateau à partir de 2017 sur l'ensemble des spécialités.

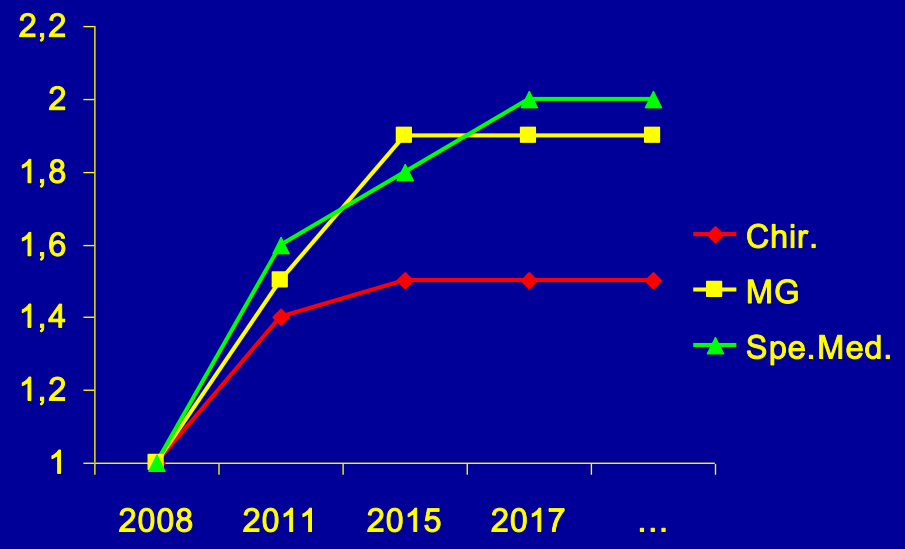

Anticipation de la saturation d'accueil AP-HP dans de rares disciplines (ex : radiothérapie).

➔ Nouvelle enquête du groupe CME Internat

➔ Pistes originales : stages partagés…